

Le Bureau de régie de l'Assemblée législative, conformément à l'article 35.1 de la Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif, est à la recherche de personnes qui souhaitent siéger à la commission suivante :

Commission Indépendante sur l'examen de la rémunération et des avantages sociaux des députés

La Commission:

- Examine et évalue les indemnités, les indemnités supplémentaires, les allocations, les dépenses et les avantages sociaux auxquels ont droit les députés et les ministres pour juger du caractère approprié et de la pertinence des montants versés;
- Examine et évalue certains points précis soumis à la Commission par le Bureau de régie;
- évalue et examine les exigences et les procédures pour l'établissement de rapports sur les dépenses des députés et des ministres afin de préciser le degré de responsabilité acceptable aux yeux du public;
- Examine toute autre question que la Commission juge pertinente dans la rémunération, les allocations et les avantages sociaux des députés et des ministres;
- Remet au président un rapport contenant toute recommandation sur des modifications visant les indemnités, les allocations, les remboursements ainsi que les autres avantages sociaux des députés et des ministres, dans un délai de dix mois suivant le jour de la formation de la Commission.

La Commission doit être constituée de trois personnes indépendantes, neutres et bien informées. Il est préférable qu'elle comprenne un ancien député de l'Assemblée législative, un professionnel possédant un titre et une expérience appropriés dans le domaine financier ou juridique, ainsi qu'un membre du public intéressé. Les nominations à la Commission tiennent également compte de la représentation régionale à l'échelle des Territoires du Nord-Ouest. L'Assemblée législative verse des honoraires aux membres de la Commission et rembourse les dépenses qu'ils ont faites pour participer aux réunions, si elle les juge raisonnables. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation décrivant leur expérience et leurs réalisations pertinentes à une nomination à la Commission, au plus tard le vendredi 7 mars, à 17 h.

Veuillez faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante:

Commission indépendante sur
l'examen de la rémunération et des
avantages sociaux des députés
Bureau du greffier
Assemblée législative
C. P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9

Il est possible de consulter le cadre de référence de la Commission au www.ntassembly.ca/fr ou en communiquant avec:

Alex Mulooki
Greffière adjointe aux Services aux députés et au secteur
Assemblée législative
Tél. : 867-767-9130, poste 12036
Télec. : 867-873-0432
Courriel : Alex_Mulooki@ntassembly.ca